



RAPPORT DE PRESENTATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

SOMMAIRE

Préambule

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 page 3

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT page 4

1. Les dépenses de fonctionnement page 4

2. Les recettes de fonctionnement page 6

III – SECTION D'INVESTISSEMENT page 10

1. Les dépenses d'investissement page 10

2. Les recettes d'investissement page 12

IV – ENDETTEMENT COMMUNAL page 13

Préambule

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

En date du 13 décembre 2019, la candidature de la Ville d'Hyères les Palmiers pour la 2nde vague, en 2021 a été retenue par le Ministre de l'action et des comptes publics et par le secrétaire d'État auprès du Ministre de l'action et des comptes publics.

Toutefois, au regard des conséquences de la crise sanitaire, l'expérimentation du CFU a été repoussée d'une année par arrêté en date du 1^{er} mars 2021 pour finalement démarrer à compter de l'année 2022.

Cette expérimentation a notamment entraîné l'adoption par la commune de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2022 et l'exercice comptable 2022 est donc le premier pour lequel la commune vote un Compte Financier Unique.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

FONCTIONNEMENT

Recettes	
113 605 632,45 €	Dépenses
	90 803 851,32 €

Excédent de fonctionnement
22 801 781,13 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses + RAR
Recettes + RAR	47 726 008,88 €
37 850 202,09 €	

Besoin de financement
-9 875 806,79 €

Excédent de fonctionnement à reporter en 2023
12 925 974,34 €

Les résultats de l'exercice 2022 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 22 801 781,13 €.

Dans le même temps, la section d'investissement présente un besoin de financement de 9 875 806,79 €.

Aussi, après couverture du besoin de financement, l'excédent reporté en fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 12 925 974,34 €.

Ce résultat traduit la politique de gestion rigoureuse et optimale mise en place par la municipalité.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Ecart	%	
011	Charges caractère général	11 644 318	12 909 215	16 099 322	3 190 107	24,7%
012	Charges personnel	36 849 506	36 642 779	37 888 652	1 245 873	3,4%
014	Atténuation de produits	4 444 762	4 798 946	5 261 465	462 519	9,6%
65	Autres charges gestion courante	10 753 831	9 932 898	9 766 016	-166 882	-1,7%
66	Charges financières	431 777	352 780	314 886	-37 895	-10,7%
67	Charges exceptionnelles	148 840	178 274	67 058	-111 217	-62,4%
68	Dotations aux amortissements et provisions	100 000	109 000	100 000	-9 000	-8,3%
	Dépenses réelles	64 373 033	64 923 893	69 497 399	4 573 506	7,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	12 654 549	15 920 886	21 306 452	5 385 567	33,8%
	Dépenses d'ordre	12 654 549	15 920 886	21 306 452	5 385 567	33,8%
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	77 027 583	80 844 779	90 803 851	9 959 072	12,3%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 69 497 399 € en 2022 en augmentation de + 7 % par rapport à l'exercice 2021.

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres entre le Compte Financier Unique 2022 et le compte administratif 2021 sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Second poste de dépenses de la section de fonctionnement, ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 16 099 322 € et représente 23,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général progressent de + 3 190 107 € par rapport au compte administratif 2021.

Cette augmentation s'explique, d'une part, par la très forte hausse des prix des fluides et, d'autre part, par les augmentations de prix subies suite à l'inflation.

Aussi, les principaux postes impactés sont les suivants :

- 60612 « Energie - Electricité » : + 1 024 560 €, suite à l'augmentation des prix de l'énergie,
- 60621 « Combustibles » : + 942 031 €, suite à l'augmentation des prix des combustibles assurant l'alimentation du complexe aquatique,

- les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (54,5%).

Grâce à la politique d'optimisation et de rationalisation de la masse salariale mise en place, l'augmentation des charges de personnel a été contenue à +3,4 % par rapport à l'exercice 2021 malgré notamment la revalorisation du point d'indice décidée par le gouvernement au 1^{er} juillet 2022, la hausse du SMIC servant de base au calcul des agents non permanents et le glissement vieillesse technicité.

- les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre notamment le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre de la loi SRU.

Ce poste de dépenses est en hausse de + 9,6 % suite au remboursement de l'acompte perçu au titre de la dotation pour la compensation de perte de recettes fiscales 2021 soit un montant de 549 406 €.

- les autres charges de gestion courante

Elles représentent 14,1% des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les subventions aux associations (2 815 904 €) et les subventions d'équilibre versées aux budgets du CCAS (5 600 000 €) et de la Caisse des Ecoles (325 000 €).

- les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 314 886 € et représentent 0,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en diminution de – 10,7 % ; en corrélation avec la politique de désendettement de la Ville qui n'a plus emprunté depuis 2014.

- les autres charges de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les charges exceptionnelles pour un montant de 67 058 €,
- les dotations aux amortissements et provisions soit 100 000 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 85 161 270 €. Elles progressent légèrement de + 0,8 % par rapport au compte administratif 2021.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au compte administratif 2021 :

		CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Ecart	%
70	Produits services du domaine	5 681 452	5 717 410	6 344 238	626 828	11,0%
13	Atténuations de charges	78 049	44 952	100 925	55 974	124,5%
73	Impôts et taxes	1 651 259	1 834 924	2 229 110	394 186	21,5%
731	Fiscalité locale	51 420 371	56 096 390	58 621 135	2 524 745	4,5%
74	Dotations et participations	14 175 449	13 502 745	11 064 597	-2 438 148	-18,1%
75	Autres produits gestion courante	953 342	900 707	1 566 886	666 179	74,0%
78	Reprise sur amortissements et provisions	79 926	30 503	54 748	24 245	79,5%
77	Produits exceptionnels	3 098 653	6 344 131	5 179 631	-1 164 499	-18,4%
	Recettes réelles	77 138 500	84 471 761	85 161 270	689 509	0,8%
042	Opérations d'ordre entre sections	7 381 116	7 363 362	13 479 200	6 115 838	83,1%
	Recettes d'ordre	7 381 116	7 363 362	13 479 200	6 115 838	83,1%
002	Excédent reporté	16 252 679	11 710 890	14 965 162	3 254 272	27,8%
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	100 772 296	103 546 013	113 605 632	10 059 619	9,7%

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

- Fiscalité locale

Les produits issus de la fiscalité locale s'établissent à 58 621 135 €, représentent 68,8 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et progressent de + 4,5 % en 2022.

Principales ressources de la Ville, les produits des impôts directs, soit 48 594 501 €, ont fortement progressé en 2022 (+ 1 831 854 €) suite à la revalorisation des bases fiscales de + 3,4 % décidée dans le cadre de la loi de Finances,

Par ailleurs, les autres produits issus de la fiscalité locale, d'un montant de 10 026 634 €, sont en augmentation de 692 891 € par rapport à l'exercice 2021.

Les principales variations de ces produits sont les suivantes :

- Droits de mutation : 6 222 763 € soit + 313 444 €,

Les droits de mutation s'appliquent sur le prix de vente de toute cession immobilière réalisée sur le territoire de la commune.

En 2022, la Ville a perçu 6,22 millions d'euros de droits de mutation. La progression des droits de mutation observée confirme le dynamisme économique et l'attractivité du territoire hyérois.

- Prélèvement communal sur le produit des jeux : + 214 958 €,

Le produit issu du prélèvement d'un montant de 1 435 713 € sur le produit des Jeux du Casino a augmenté par rapport à l'exercice 2021, année qui avait encore été impactée par la crise sanitaire et les travaux sur le bâtiment.

- Droits de place : + 130 500 €

Cette hausse s'explique par la reprise de l'activité et l'absence des restrictions sanitaires en 2022.

Le niveau de ces recettes a quasiment retrouvé son niveau de 2019.

- Impôts et taxes

Ces recettes d'un montant de 2 229 110 € sont en augmentation de + 21,5 % par rapport à l'exercice 2021.

Cette variation s'explique par la prise en compte sur ce chapitre depuis la mise en place de la M57 du prélèvement progressif sur les jeux et du prélèvement sur les jeux en ligne et sur les paris hippiques d'un montant de 602 595 € qui compense en partie les diminutions de la dotation de solidarité communautaire (-260 671 €) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (-60 047 €).

- Dotations et participations

En 2022, l'ensemble des dotations et participations, représentant 13 % des recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 11 064 597 € soit une baisse de – 2 438 148 € par rapport à l'exercice 2021.

L'évolution négative de ces recettes trouve son origine dans les aides versées par l'Etat en 2021 pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales liées au COVID 19 (1 892 081 €) et pour l'ouverture et le fonctionnement du centre de vaccination (268 858 €).

Les principaux produits sont les suivants :

- Dotation Globale de Fonctionnement (forfaitaire) : 6 722 184 €, soit - 12 869 €,
- Dotations de compensation : 320 494 €, soit + 60 025 € suite à l'augmentation des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières,
- Subventions et participations : 967 397 €, soit – 563 789 € suite à la comptabilisation sur le budget CCAS à compter de l'année 2022 des recettes liées au contrat territorial global.

- Produits du service et du domaine

Le produit des services et du domaine s'élève à un montant de 6 344 238 €, soit une hausse de + 11 % par rapport à 2021.

Sur l'exercice 2022, on observe :

- une reprise de recettes liées au complexe aquatique soit + 332 669 €,
- une augmentation des recettes liées à la vente de repas (scolaires, périscolaires, portage à domicile) soit + 309 361€,

- une hausse des recettes des services culturels, soit + 188 047 €,
- une diminution des remboursements liés au personnel communal mis à disposition soit – 208 352 €.

- Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels d'un montant de 5 179 631 € représentent 6,1 % des recettes réelles de fonctionnement.

Notamment, ce chapitre comptabilise les produits des cessions pour un montant de 5 154 538 € en 2022 (dont 5 108 500 € de ventes immobilières et 46 000 € de ventes véhicules).

Il convient de préciser que les prévisions budgétaires relatives aux cessions s'inscrivent en recettes d'investissement (chapitre 024).

Sur ce chapitre ne s'enregistre aucune écriture comptable. L'émission des titres de recettes sur les comptes 775 (chapitre 77), 776, 192 entraîne l'ouverture automatique de crédits en dépense et en recette.

Les écritures de cessions des biens meubles et immeubles génèrent des dépenses d'ordre de fonctionnement et de recettes d'ordre d'investissement, d'une part pour constater la sortie des biens et d'autre part pour transférer la plus ou moins-value en investissement.

Il est à noter que suite au passage en M57, certains comptes du chapitre 77 (M14 applicable en 2021) ont basculé sur le chapitre 75 en 2022.

- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées des atténuations de charges, des autres produits de gestion courante et des reprises sur amortissement et provisions.

Les niveaux d'épargne

Une fois, les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement connus, nous pouvons procéder au calcul des soldes d'épargne de la commune.

Aussi, la section de fonctionnement doit permettre de dégager un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre la couverture du remboursement du capital des emprunts.

Le solde restant constituant l'épargne nette de la collectivité qui correspond au montant disponible pour le financement des investissements de la Ville.

Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CFU 2022
Dépenses réelles	64 373 033	64 923 893	69 497 399
Recettes réelles (hors cessions)	74 293 000	78 463 500	80 006 732
Epargne Brute	9 919 967	13 539 606	10 509 333
Remboursement du capital des emprunts	2 434 963	2 328 400	2 247 697
Epargne nette	7 485 004	11 211 206	8 261 636

On observe un niveau d'épargne brute en diminution par rapport à l'exercice 2021 et qui s'élève à 10 509 333 €.

Cette évolution s'explique par les très fortes augmentations subies sur les charges de fonctionnement qui n'ont pas été compensées par une dynamique équivalente des produits de fonctionnement, même si ces derniers se sont maintenus à un haut niveau.

Par ailleurs, l'épargne nette s'établit à 8 261 636 € pour l'exercice 2022, également en diminution par rapport à l'exercice précédent.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

En 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 20 928 010 €.

		CA 2020	CA 2021	CFU 2022
16	Rbt capital d'emprunts	2 436 727	2 330 915	2 252 004
	Equipement Brut	15 485 192	16 767 775	16 485 073
20	Immobilisations incorporelles	206 378	284 811	463 165
204	Subventions d'équipement versées	9 183 501	7 422 582	7 844 155
21	Acquisition mobilier et immobilier	5 392 618	6 526 941	6 104 719
23	Travaux hors Autorisations de programme	45 340	80 213	1 658 395
	Autorisations de programme	657 355	2 453 227	414 639
0701	Collégiale Saint Paul	84 110	1 062	0
1601	Musée des cultures et du paysage	258 536	1 807 127	362 356
1602	Restauration site Olbia	230 073	505 841	52 283
1701	Réhabilitation de la base nautique du Port	40 142	128 915	0
1702	Rénovation maison du commandant Porquerolles	44 494	10 283	0
1801	Conduite d'opération secteur des Rougières	0	0	0
10	Dotations, fonds divers	4 571	885 156	2 484
27	Immobilisations financières	0	0	0
45	Opérations pour le compte de tiers	1 636 200	2 432 750	2 188 449
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DEP REELLES	19 562 689	22 416 596	20 928 010
001	DEFICIT REPORTE	11 166 989	7 907 777	4 458 196
040	Opérations d'ordre entre section	7 381 116	7 363 362	13 479 200
041	Opérations patrimoniales	0	143 519	153
	TOTAL DEP D'ORDRE	7 381 116	7 506 881	13 479 353
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	38 110 794	37 831 253	38 865 559

Pour mémoire, le montant des restes à réaliser de l'exercice 2022 s'élève à 8 860 449,63 €.

Aussi, la commune, en matière de dépenses d'équipement brut, a maintenu ses efforts d'investissement avec un montant dépensé de 16 485 073 € en 2022.

- Les études et projets structurants

Ces dépenses s'élèvent à 10 380 354 € et comprennent les opérations suivantes notamment financées par l'attribution de compensation :

- Amélioration de la rue Panhard,
- Requalification du quartier de la Blocarde,
- Réaménagement de la traverse des Loubes,
- Réfection du parking de la place du Bouchon à l'Aiguade,
- Réaménagement du terre-plein central de l'A570,
- Requalification des rues de l'hippodrome et Claude Durand,
- Requalification des boulevard Orient - Chateaubriand et Mistral : tranche 1,
- Requalification de la place Daviddi à l'Aiguade.

- Les acquisitions et les travaux d'amélioration du patrimoine

Ces dépenses s'élèvent à 6 104 719 € et comprennent notamment :

- Création de la Maison France Services,
- Création d'un club house au stade André Véran,
- Aménagement d'un logement dédié au médecin à Port Cros,
- Etudes préalables à la requalification du gymnase des Rougières - Notification du marché de travaux en décembre 2022,
- Etudes préalables aux travaux de confortement et aux travaux de requalification de l'Espace 3000,
- Travaux de sécurisation du château d'eau de l'île du Levant,
- Création d'ombrières solaires sur le parking du complexe aquatique - Notification du marché de travaux en décembre 2022.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement constituées essentiellement de ressources propres (F.C.T.V.A., produits de cessions, excédents de fonctionnement capitalisé...) et de subventions d'investissement s'élèvent à un montant de 14 177 888 €.

		CA 2020	CA 2021	CFU 2022
10	Dotations et fonds divers et réserves	14 830 603	13 676 111	9 431 324
13	Subv d'Investissement	1 042 511	1 191 764	2 247 360
16	Emprunts	2 306	8 028	736
20	Immobilisations corporelles	420	0	0
21	Immobilisations incorporelles	4 048	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	310 019
23	Immobilisations en cours	32 367	0	0
45	Opérations pour le compte de tiers	1 636 200	2 432 750	2 188 449
024	Produits de cessions	0	0	0
TOTAL REC REELLES		17 548 454	17 308 653	14 177 888
001	EXCEDENT REPORTE	0	0	0
021	Virement de la section fonctionnement	0	0	0
040	Opérations d'ordre entre section	12 654 549	15 920 886	21 306 452
041	Opérations patrimoniales	0	143 519	153
TOTAL REC D'ORDRE		12 654 549	16 064 405	21 306 605
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS		30 203 004	33 373 058	35 484 494

- Les ressources propres

- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) est le reversement d'une partie de la T.V.A. payée pour des opérations d'investissement. Le montant perçu en 2022 est de 1 359 527 €.
- La Taxe d'aménagement est due par les contribuables lors des opérations d'aménagement ou de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette taxe (qui est reversée à hauteur de 50 % par la Métropole à la Ville) est de 335 724 € en 2022.

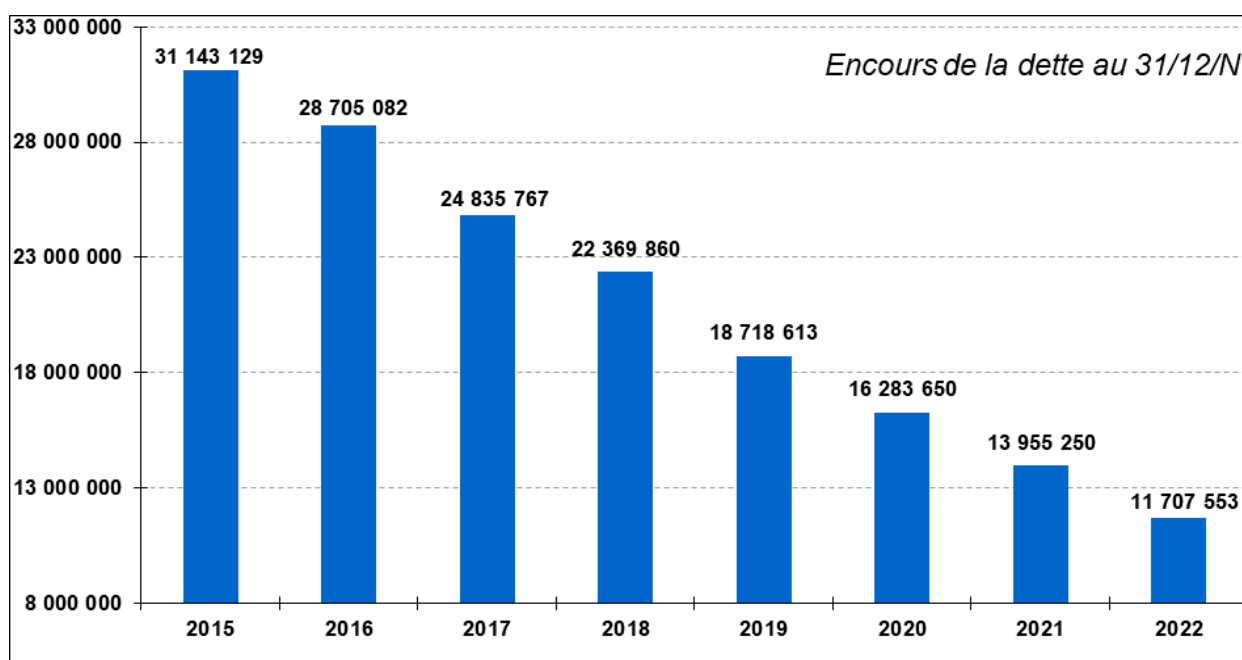
- Les subventions d'investissement

Le montant total des subventions d'investissement perçues en 2022 s'élève à 2 247 360 € et comprend notamment 1 656 036 € du Conseil Départemental, 82 000 € du Conseil Régional et 339 759 € de fonds de concours métropolitain.

IV – ENDETTEMENT COMMUNAL

En 2022, la Ville a poursuivi sa politique de désendettement, sans recours à de nouveaux emprunts pour financer ses projets structurants.

Aussi, dans le prolongement des exercices précédents depuis 2015, l'encours de la dette a continué à décroître en 2022 pour s'établir à 11 707 553 €.



La capacité de désendettement s'établit à 1,11 an en 2022 contre 1,03 an en 2021.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022
Encours de dette au 31/12	16 283 650	13 955 250	11 707 553
Epargne brute	9 919 967	13 539 606	10 509 333
Capacité de désendettement	1,64	1,03	1,11